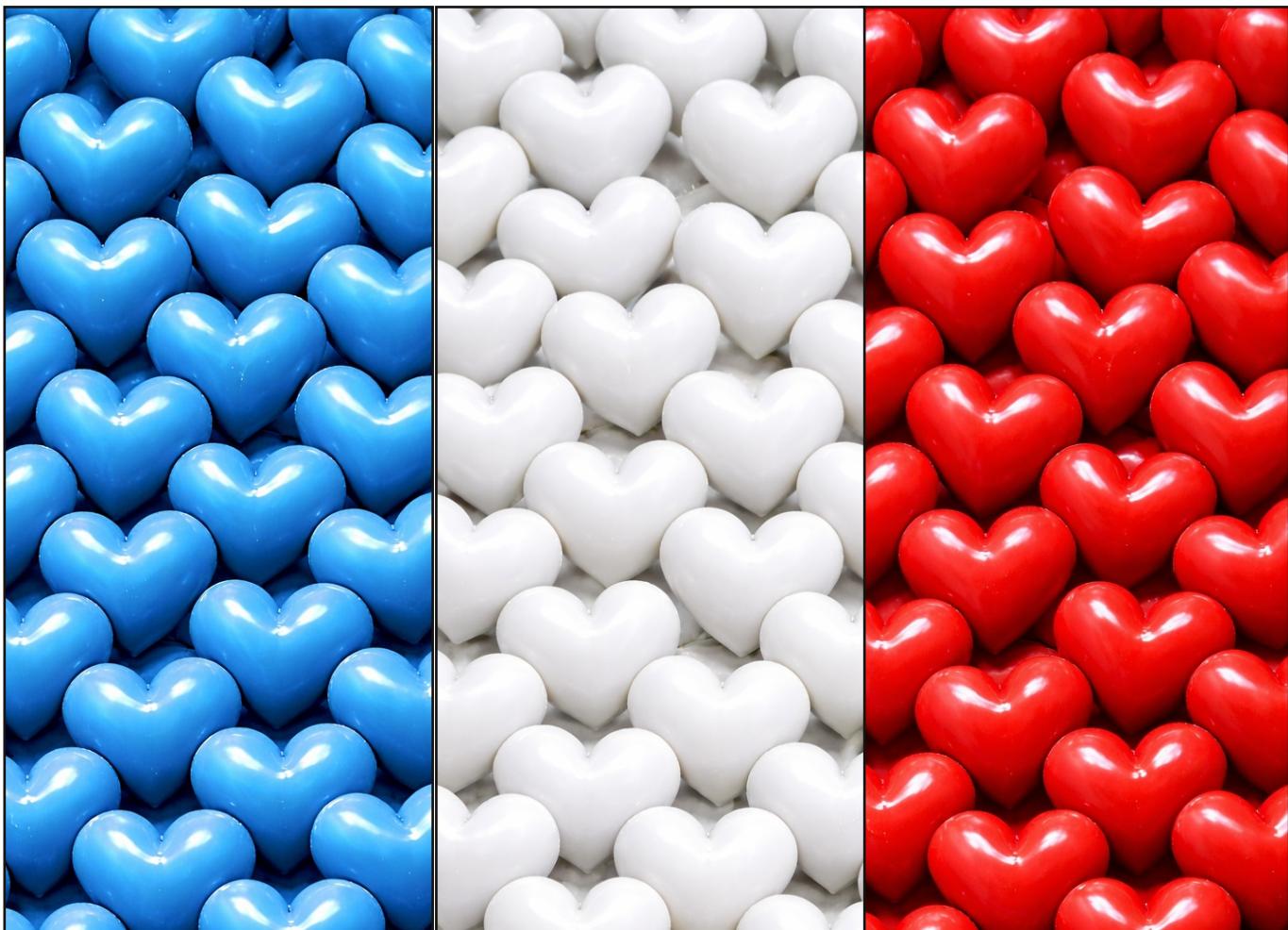




# Bulletin Municipal d'Information

N° 24 / Janvier 2026

[www.montesquieu-des-alberes.fr](http://www.montesquieu-des-alberes.fr)





## LE MOT DU MAIRE

Chères montesquivaines et chers montesquivains

Comme d'habitude, ce bulletin porte à votre connaissance des informations qui démontrent notre détermination à toujours faire progresser notre village. Tant dans son embellissement que dans son adaptation à la croissance de la population. Nous avons toujours été motivés dans le but de garantir un cadre de vie agréable et paisible à tous les habitants de Montesquieu-des-Albères.

Nous n'oubliions pas que nous sommes comptables des deniers publics, c'est pourquoi nous restons dans une gestion mesurée et réfléchie. Malgré tout, nous œuvrons encore et toujours pour offrir un environnement accueillant aux montesquivaines et aux montesquivains.

Montesquieu-des-Albères ne serait pas ce qu'il est sans les bénévoles hors et en associations qui contribuent à l'animation et au dynamisme d'un village, je tiens à les en remercier sincèrement !

Le Conseil municipal, l'ensemble du personnel communal et moi-même espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année. Nous vous souhaitons, chères montesquivaines et chers montesquivains, une excellente année 2026.

Que cette nouvelle année vous apporte paix et sérénité pour vous et vos proches !

Le Maire, Huguette Pons

*Passez d'excellentes fêtes,  
bonne lecture,  
à bientôt!*

### Mairie

1 place Sant Cristau  
66740 Montesquieu-des-Albères

Tél. : 04 68 89 60 49  
mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00  
fermé le mercredi après-midi

### SOMMAIRE

- p.2 Mot du Maire
- p.3 Transition écologique
  - Appel aux artistes
- p.4 OLD
- p.5 OLD (suite)
- p.6 Photos
- p.7 Photos
- p.8 Photos
- p.9 Photos
- p.10 Photos
- p.11 Photos
  - CII Téléalerte
- p.12 CCACVI Photovoltaïque
- p.13 CCACVI Périscolaire
- p.14 L'opposition s'exprime
  - Marché
- p.15 Appels frauduleux
  - Incivilités
  - Dicton catalan
- p.16 Agenda

## Transition écologique

# Travaux de voirie et aménagement urbain à Montesquieu-des-Albères

**Enjeux :** L'urbanisme peut être considéré comme durable quand l'aménagement est pensé à long terme. Il prend alors en compte les limites planétaires (une utilisation des matières premières et une gestion de l'eau raisonnées) et propose des solutions pour adapter les territoires au changement climatique.

L'aménagement de l'espace est fortement lié à la manière dont les sols sont utilisés. Ces derniers sont en effet un facteur clé dans la perspective de l'adaptation aux aléas climatiques. Cette faculté d'adaptation est aussi appelée résilience.

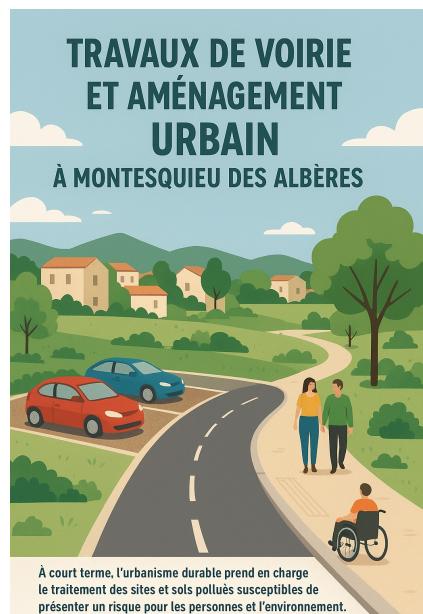
À court terme, l'urbanisme durable prend en charge le traitement des sites et sols pollués susceptibles de présenter un risque pour les personnes et l'environnement.

De manière plus générale, une attention particulière est portée à la manière dont les sols sont «consommés» : l'implantation d'activités ou d'habitations entraîne en effet l'artificialisation des sols.

Dans ces conditions, les sols ne présentent plus les qualités requises pour drainer les pluies dans de bonnes conditions. Ils ne se régénèrent plus et ne peuvent plus s'adapter à l'évolution des conditions climatiques.

Pour lutter contre l'artificialisation des sols et favoriser la sobriété foncière, la commune de Montesquieu-des-Albères a développé une expertise pluridisciplinaire afin de permettre leur utilisation renouvelée, intégrée et favorable à l'amélioration du cadre de vie et à la santé.

Ainsi les futures réalisations tiennent compte de ces enjeux : places de parking rue des Genets en matériaux absorbants, trottoir PMR avenue Galy sur bande herbeuse en conservant les arbres, trottoirs PMR avenue de la mer en aménageant un espace herbeux et absorbant.



Notre objectif : par l'aménagement de l'espace urbain et rural, l'urbanisme durable a un impact direct sur la vie quotidienne et la qualité du cadre de vie de chacun.

## APPEL AUX ARTISTES

Montesquieu-des-Albères regorge de talents... et c'est le moment de les révéler !

L'exposition annuelle des créateurs revient **le 3 mai 2026**, et la salle Jean Thubert n'attend plus que vos couleurs, vos matières, vos photos, vos idées et vos mains talentueuses.

Que vous soyez artiste confirmé, bricoleur passionné, photographe du dimanche ou créateur discret mais inspiré... **cette exposition est faite pour vous !**

Alors n'hésitez plus : rejoignez-nous, exposez, partagez, rencontrez d'autres passionnés, et faites briller votre créativité dans une ambiance conviviale et ouverte à tous.

**Inscriptions ouvertes jusqu'au 15 avril 2026 — Mairie de Montesquieu-des-Albères.**



À vos pinceaux, objectifs, ciseaux, outils... et à très bientôt !

# OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

## 1) Qu'est-ce que le débroussaillement ?

Le débroussaillement consiste à réduire la masse de végétation (herbes, broussailles, arbustes) autour d'une construction ou d'un équipement, afin de :

- diminuer l'intensité d'un feu,
- freiner sa propagation vers les habitations,
- faciliter l'intervention des secours. Géorisques

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement.



## 2) Où s'applique cette obligation ?

L'obligation de débroussaillement s'applique dans les zones particulièrement exposées au risque d'incendie, telles que :

- les massifs forestiers,
- les landes, maquis et garrigues,
- jusqu'à 200 mètres autour de ces zones. Géorisques

Ces zones sont définies par arrêté ministériel et préfectoral ; vous pouvez vérifier si votre terrain est concerné via des cartes disponibles (ex. sur Géoportail Géorisques).

## 3) Sur quelle distance doit-on débroussailler ?

### Autour des constructions

- Au minimum 50 mètres autour de chaque habitation, bâtiment, installation, chantier ou équipement. Géorisques
  - Cette distance peut être portée à 100 mètres par décision du maire ou du préfet si le risque l'exige. Géorisques



### Autour des voies privées

- 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées aux propriétés. Géorisques

### En zone urbaine

- L'obligation peut s'étendre à l'intégralité de la parcelle, même si celle-ci n'est pas bâtie, selon le plan local d'urbanisme (PLU).

## 4) Textes de loi essentiels

### Code forestier – obligations générales

- Article L.131-10 du Code forestier : définit le débroussaillement et précise que les travaux sont considérés comme travaux d'intérêt général de prévention des incendies.

### Articles L.131-11 à L.131-13 :

- précisent les modalités de mise en œuvre,
- la possibilité de débroussailler même sur les terrains voisins si nécessaire.

### Article L.134-6 du Code forestier :

- fixe l'obligation de débroussailler à moins de 200 m autour des massifs forestiers exposés.

# OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD) (suite)

Loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 :

- renforce et clarifie ces obligations dans le cadre de la politique de prévention des feux de forêt.

Décret et arrêtés (notamment du 29 mars 2024) :

- précisent les modalités pratiques de réalisation des débroussaillements et des arrêtés préfectoraux locaux.



## 5) Qui est responsable ?

Le propriétaire

- C'est le principal responsable du débroussaillement autour de sa construction ou de son terrain soumis à OLD.

Le locataire

- Il peut effectuer les travaux si le contrat de location le prévoit, mais cela n'exonère pas le propriétaire de sa responsabilité juridique.

Terrain du voisin

- Si la zone à débroussailler déborde sur un terrain voisin, il faut :
  - o informer le voisin,
  - o lui demander l'autorisation d'entrer chez lui par courrier recommandé,
  - o si le voisin refuse ou ne répond pas dans le délai légal, l'obligation lui revient.

## 6) Obligations lors d'une vente ou location

Depuis le 1er janvier 2025, le vendeur ou le bailleur d'un bien situé dans une zone soumise à OLD doit :

- informer dès l'annonce immobilière de l'existence de cette obligation,
- intégrer cette information dans l'État des risques et pollutions (ERP),
- en cas de vente, annexer à l'acte une attestation sur l'honneur que l'obligation a bien été respectée.

Les dispositions relatives à cette information obligatoire sont prévues notamment par des articles du Code de l'environnement (ex. L.125-5 I).

## 7) Sanctions en cas de non-respect

Si vous ne remplissez pas vos obligations :

- Sanctions pénales : amendes allant jusqu'à plusieurs centaines ou milliers d'euros en fonction de la gravité et de la superficie non débroussaillée.
- Sanctions administratives : le maire peut mettre en demeure de débroussailler, avec astreinte (amende par jour de retard), ou faire réaliser les travaux d'office à vos frais.
- Assurance : le non-respect peut aussi entraîner une majoration ou un refus d'indemnisation par votre assureur en cas de sinistre.

## 8) Rôle des autorités

- Le maire est généralement chargé du contrôle local de l'obligation de débroussaillement.
- En cas de carence du maire, le préfet peut se substituer à lui.
- Les arrêtés préfectoraux précisent les modalités pratiques dans chaque département.

## PHOTOS FESTIVITÉS

08/07/2025 Cinéma "Stitch"



11/07/2025 100 ans du Monument aux morts



13/07/2025 Repas du CCFF



14/07/2025 Cérémonie



15/07/2025 Cinéma "Vacances forcées"



22/07/2025 Cinéma "Schtroumpfs"



## PHOTOS FESTIVITÉS

29/07/2025 Cinéma "Jurassic"



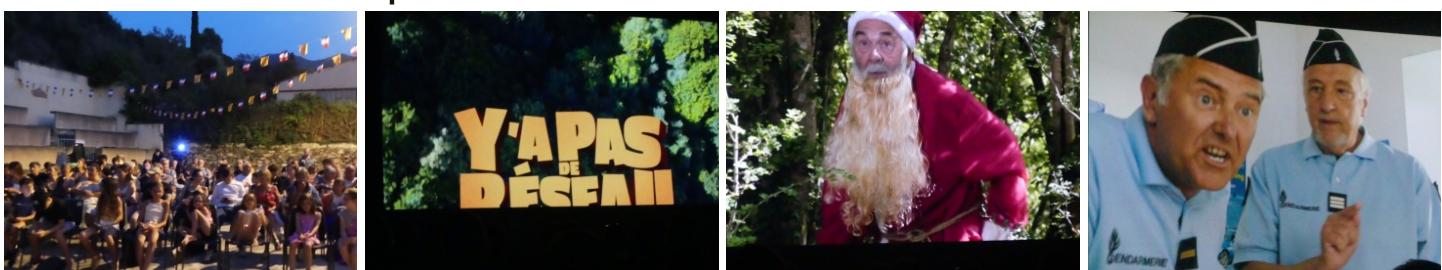
02/08/2025 Repas ACCA



05/08/2025 Cinéma "Elio"



12/08/2025 Cinéma "Y a pas de réseau"



19/08/2025 Cinéma "Superman"



24/08/2025 Repas Moto Tourisme des Albères



## PHOTOS FESTIVITÉS

26/08/2025 Cinéma "Les 4 Fantastiques"



11/09/2025 Hommage au pompier Codognet



13/09/2025 Accueil des nouveaux arrivants et Forum des associations



20-21/09/2025 Journées du Patrimoine



05/10/2025 Concours de pétanque de Moto Tourisme des Albères



12/10/2025 Marche rose avec Hello Montesquieu



## PHOTOS FESTIVITÉS

26/10/2025 Théâtre "Monsieur a bien changé"



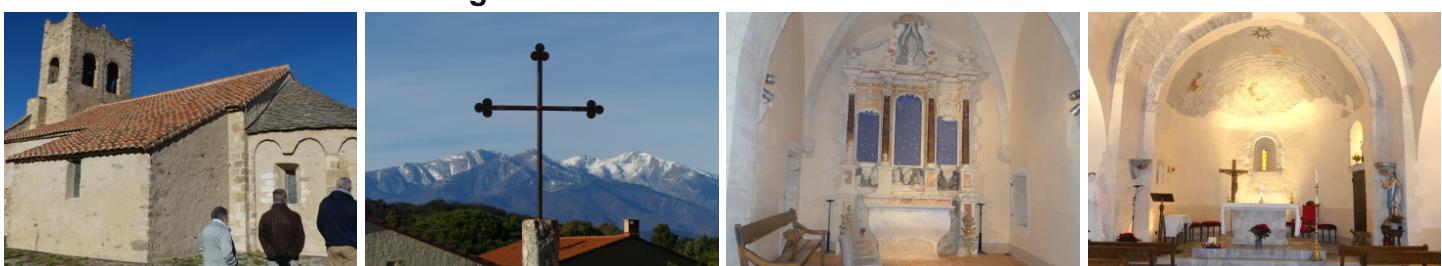
01/11/2025 Halloween



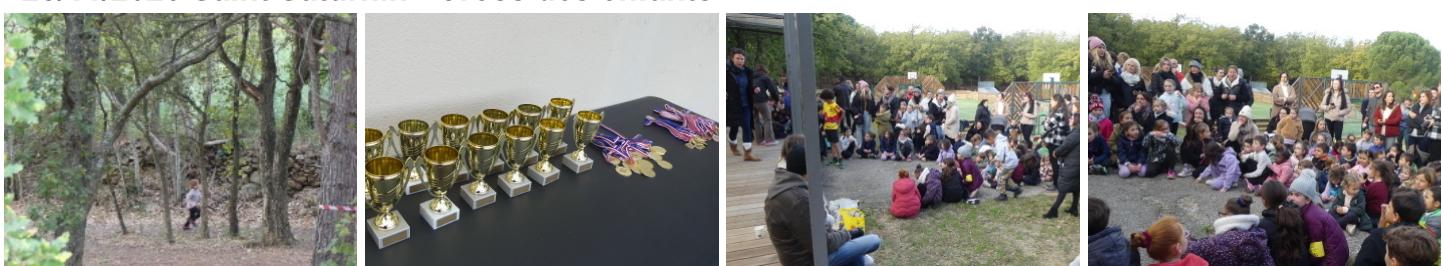
11/11/2025 Cérémonie



Saint Saturnin - visite du village



28/11/2025 Saint Saturnin - Cross des enfants



29/11/2025 Saint Saturnin - pétanque et jeux



## PHOTOS FESTIVITÉS

29/11/2025 Saint Saturnin - repas ACCA



29/11/2025 Saint Saturnin - visite du musée



30/11/2025 Saint Saturnin - Danses d'Orient



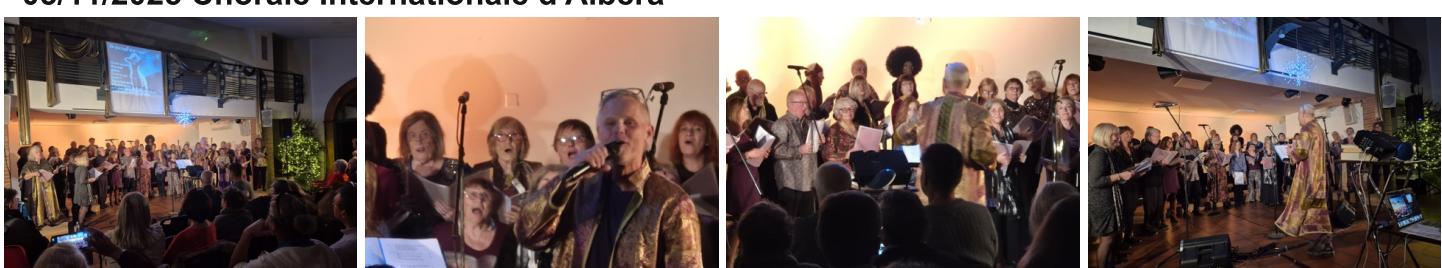
30/11/2025 Saint Saturnin - Thé dansant



07/12/2025 Marché de Noël



05/11/2025 Chorale Internationale d'Albéra



## PHOTOS FESTIVITÉS

21/12/2025 Chœur des Monts



## CII TÉLÉALERTE

### CII Téléalerte :

### un service indispensable pour la sécurité et l'information à Montesquieu-des-Albères

Pour renforcer la sécurité et améliorer l'information des habitants, la commune de Montesquieu-des-Albères utilise désormais le système CII Téléalerte, un outil moderne et fiable permettant de diffuser rapidement des messages en cas d'urgence ou d'événement important.

Un dispositif d'alerte rapide et multicanal

CII Téléalerte permet à la mairie de contacter instantanément les personnes inscrites par :

- SMS,
- appel téléphonique,
- e-mail.

Ce système est conçu pour atteindre le plus grand nombre en un minimum de temps, notamment dans les situations où la réactivité est essentielle. Les alertes peuvent concerner :

- des phénomènes météorologiques (pluie intense, vent violent, canicule, neige, incendie),
- des interruptions exceptionnelles de services (eau potable, électricité),
- des difficultés de circulation ou travaux urgents,
- toute information municipale nécessitant une diffusion rapide.

#### Pourquoi s'inscrire ?

Parce qu'une bonne information peut faire la différence.

Recevoir ces alertes, c'est être prévenu immédiatement en cas de danger ou de perturbation, sans dépendre des réseaux sociaux ou du bouche-à-oreille. L'inscription est gratuite, simple, et ne nécessite que quelques minutes.

#### Comment s'inscrire ?

Deux possibilités :

- directement en ligne via le site de la mairie,
- ou au secrétariat, où un formulaire papier est disponible pour ceux qui préfèrent être accompagnés.

#### Vos données sont protégées

Les informations collectées restent strictement confidentielles. Elles ne servent qu'à l'envoi des alertes municipales et ne sont transmises à aucun organisme extérieur.

**Prenez quelques instants pour vous inscrire à CII Téléalerte :  
un geste simple, gratuit, et essentiel pour rester informés et en sécurité.**

anticiper → prévenir → alerter

**téléalerte•)**  
PAR cii-télécom

# CCACVI (Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris)



## Une nouvelle aide pour les panneaux photovoltaïques «rouges»

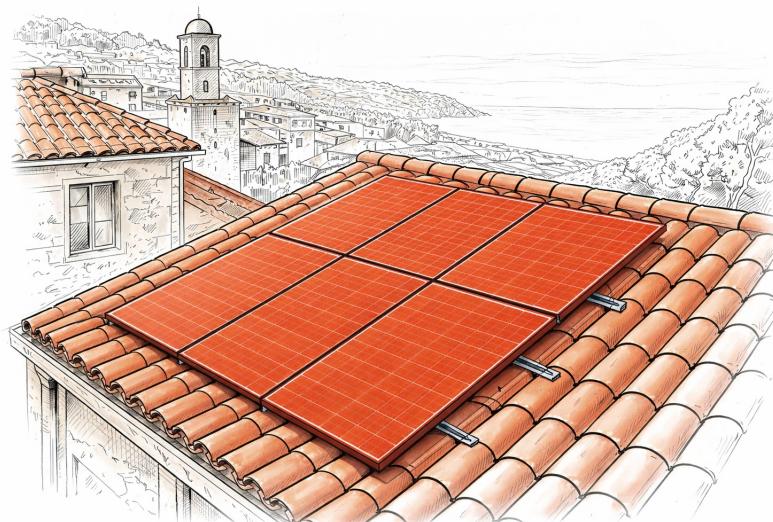
Concilier transition énergétique et préservation du patrimoine. C'est l'objectif de l'aide mise en place par la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI) pour l'installation de panneaux solaires de couleur rouge en zone d'intérêt patrimonial. Une prime de 1000€ cumulable à celle déjà accordée par la commune.

### Pourquoi une prime spécifique ?

Dans certaines zones remarquables pour leur qualité architecturale, urbaine ou paysagère – notamment les centres anciens – seule l'installation de panneaux solaires rouges est autorisée. Leur teinte permet une intégration discrète aux toitures tout en respectant le patrimoine architectural.

Le panneau rouge contribue ainsi à préserver la valeur culturelle du centre ancien tout en répondant aux enjeux actuels de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Pour compenser l'écart de prix entre un panneau solaire classique et un coloré, la CC ACVI a mis en place une prime spécifique de 1 000€.



### Une aide de 1000€ sous conditions

Pour bénéficier de cette aide, plusieurs critères doivent être remplis :

- Être propriétaire occupant ou bailleur
- Le logement concerné doit être la résidence principale de son occupant
- Sous réserve de conditions de ressources
- Le projet doit se situer dans le périmètre d'éligibilité de l'opération.

Vérifiez les plafonds de ressource et le périmètre de l'opération sur cc-acvi.com rubrique Habitat.

### Un spécialiste pour vous accompagner

Bénéficier d'une aide au montage de votre dossier de subvention en contactant SOLIHA :

Par téléphone : tous les lundis de 13h30 à 17h au 04 68 54 65 44

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter l'antenne SOLIHA de Perpignan au 04 68 54 65 45 ou [contact.pyreneesorientales@soliha.fr](mailto:contact.pyreneesorientales@soliha.fr).

## **CCACVI (Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérис)**

Le périscolaire est un lieu convivial où les enfants s'amusent tout en apprenant les règles essentielles de la vie de tous les jours. Dans ce but, cette année, nous souhaitons sensibiliser les enfants au respect et plus particulièrement à celui de nos ainés.

En effet, pour mettre en place ce projet, plusieurs moments clés vont rythmer cette année. Tout d'abord les enfants ont fait plusieurs dessins qui leurs seront remis pour les fêtes de fin d'année avec l'invitation annuelle au repas des ainés, organisé par la mairie de Montesquieu qui ne les oublie jamais.



Ensuite nous organiserons, si nous le pouvons, une rencontre autour de jeux de société à la médiathèque de Montesquieu où enfants et ainés partageront et joueront ensemble.

Et pour finir, le périscolaire organisera une fin d'après-midi festive autour d'une kermesse et d'un début de soirée en mode « auberge espagnole » à la salle Jean Thubert le 10 Avril 2026 qui sonnera comme une finalité à ce projet passionnant qui aura rythmé tout au long de l'année le périscolaire de Montesquieu.



Un grand merci aux parents d'élèves et à la mairie de Montesquieu pour leur réactivité et leur bienveillance afin que nos projets prennent vie.

## L'OPPOSITION S'EXPRIME

L'année 2025 se termine à Montesquieu dans un climat festif et lumineux à l'image du temps actuel et nous remercions madame la maire et surtout l'association Hello Montesquieu qui joue le rôle de comité des fêtes pour ces beaux moments de partage et de convivialité qu'ils se donnent beaucoup de mal à organiser.

Merci pour ce climat apaisé au démarrage de la future campagne électorale.

Dans le contexte politique compliqué avec un gouvernement qui n'arrive pas à boucler un budget et des conflits internationaux de plus en plus proches de nos frontières, Montesquieu semble endormi. Le nombre d'élèves à l'école ne cesse de baisser, toujours pas de commerce, nos élus de la majorité gèrent au jour le jour sans véritable projet d'avenir.

Nous votons régulièrement contre les acquisitions immobilières faites par la majorité, nous avons demandé il y a plus d'un mois un état des acquisitions et ventes immobilières de la commune ces dernières années et nous attendons encore ce document.

Que se passe-t-il dans la majorité quand la mairie préempte sur la vente d'une maison entre voisins Montesquivains ?

Cet argent investi dans des maisons qu'il faut rénover ne serait-il pas mieux employé à refaire notre voirie. L'opposition fait également remarquer que dans la voirie sont aussi comprises les routes et rues où n'habite pas un élu de la majorité.

Nous terminerons ce commentaire en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'années à toutes les Montesquivaines et tous les Montesquivains et à l'an prochain.

**Nathalie Pujol ne s'associe pas à ce texte et ne cautionne pas le contenu de cet article.**

## MARCHÉ

### Soutenons notre marché hebdomadaire

Chaque semaine, le marché de Montesquieu-des-Albères anime le cœur du village et constitue un véritable lieu de vie et de rencontres. Aujourd'hui plus que jamais, la présence des habitants est essentielle pour maintenir cette animation et soutenir les commerçants et producteurs locaux.

En venant au marché, même pour quelques achats, vous contribuez au dynamisme du village, favorisez les circuits courts et participez au maintien d'un rendez-vous convivial et utile à tous.

Ensemble, préservons ce lieu de proximité qui fait battre le cœur de Montesquieu-des-Albères.



## ALERTE APPELS FRAUDULEUX !

Depuis plusieurs mois, de nombreux habitants de Montesquieu-des-Albères signalent la réception d'appels téléphoniques répétés et non sollicités proposant des services très variés : assurances, installations photovoltaïques, travaux de toiture ou de façade, diagnostics termites, rénovations énergétiques, ou encore diverses prestations à domicile.

Ces appels, souvent insistants, peuvent être source d'agacement, d'inquiétude, voire de confusion, notamment lorsqu'ils laissent entendre — à tort — un lien avec des dispositifs publics ou des collectivités locales.

**La municipalité tient à rappeler très clairement qu'elle ne cautionne en aucun cas ces démarches commerciales.**

La commune de Montesquieu-des-Albères n'envoie aucun prestataire, aucune entreprise, ni aucun intermédiaire pour démarcher les habitants, que ce soit par téléphone, à domicile ou par courrier.

### Quelques conseils de prudence

- Ne communiquez jamais d'informations personnelles (coordonnées bancaires, numéro fiscal, documents officiels) par téléphone.
- Méfiez-vous des discours alarmistes ou pressants visant à vous faire décider rapidement.
- Prenez le temps de vérifier les informations et de comparer plusieurs devis avant tout engagement.
- En cas de doute, n'hésitez pas à raccrocher.

Les appels abusifs peuvent être signalés sur la plateforme officielle Bloctel (liste d'opposition au démarchage téléphonique) ou sur SignalConso, service public de signalement des pratiques commerciales douteuses.

La municipalité reste attentive à ces situations et invite chacun à la plus grande vigilance, dans un souci de protection des habitants et de tranquillité publique.

## INCIVILITÉS

### Incivilités : un enjeu pour le bien-vivre ensemble

Les incivilités, quelles qu'elles soient, nuisent au cadre de vie et à la qualité du quotidien à Montesquieu-des-Albères. Dégradations, dépôts sauvages, non-respect des espaces publics ou du voisinage sont autant de comportements qui portent préjudice à l'ensemble de la population.

Récemment, des jardinières communales ont ainsi été retrouvées vidées de leurs plantations, illustrant concrètement ces agissements. Ces actes, même ponctuels, génèrent des coûts supplémentaires pour la collectivité et mobilisent du temps qui pourrait être consacré à d'autres actions utiles.



La municipalité en appelle au sens des responsabilités et au civisme de chacun.  
Respecter les biens communs, c'est préserver un cadre de vie agréable pour tous.

## DICTON CATALAN

L'aigua de gener ourple la bota i el graner !

*La pluie de janvier remplit le tonneau et le grenier !*

# AGENDA 1er semestre 2026

## JANVIER

07 : Vœux du maire, salle J.Thubert  
25 : Repas des aînés, salle J.Thubert

## FÉVRIER

15 : Théâtre "L'œil en coulisses", salle J.Thubert à 16h

## MARS

15 : Elections municipales (1er tour)  
22 : Elections municipales (2ème tour)  
28 : Carnaval organisé par l'association Hello Montesquieu  
28 : Vente de bonyettes par l'association San Cristau

## AVRIL

10 : Soirée organisée par le CLAE, salle J.Thubert  
19 : Repas grillades organisé par l'association Motos Tourisme des Albères

## MAI

03 : Exposition "Les talents de Montesquieu" et animations  
08 : Cérémonie du 8 mai  
14 : Sardanes avec l'association San Cristau

## JUIN

18 : Cérémonie du 18 juin  
20 : Fête de la musique, organisée par l'association Hello Montesquieu

*Le détail de ces manifestations vous sera communiqué ultérieurement par chaque organisateur dans des flyers distribués dans les boîtes aux lettres et/ou par affichage sur le site de la mairie.*

*Des animations supplémentaires peuvent compléter cet agenda, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site mairie, rubrique «agenda» ou abonnez-vous à la newsletter.*



**Publication : Maire de MONTESQUIEU-des-ALBERES**

**Direction de publication : Huguette PONS**

**Conception / maquette : Mairie de Montesquieu**

**Crédit photos : Mairie de Montesquieu / Françoise LEFEBVRE**

**Imprimerie du Néoulous Céret**

**Document imprimé sur papier recyclé en 1000 exemplaires. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.**

**Toute reproduction interdite : Edition 2026**

**Ne pas jeter sur la voie publique.**